

# REGLEMENT DU 33<sup>ème</sup> TROPHÉE NATIONAL DE CYCLISME

## MOULINS (03)

### Article 1

L'ATSCAF Allier organise le 33<sup>ème</sup> Trophée National de Cyclisme 2023 du jeudi 21 au dimanche 24 septembre à Moulins (03) ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation.

### Article 2 - Comité d'organisation

#### A - Composition

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant,
- Jean-Vincent GARCIA, responsable du secteur Sports à l'ATSCAF Fédérale
- Jean-Pierre CHARTRON, Président de l'ATSCAF Allier
- Henri BERIOUX, Secrétaire de l'ATSCAF Allier,
- Marie-Hélène MAGNET, Vice-présidente et trésorière de l'ATSCAF Allier,
- Chantal BARDET, permanente de l'ATSCAF Allier,
- Sébastien GALTIE, adhérent de l'ATSCAF Allier,
- Les commissaires de course.

#### B - Compétences

- Élaboration du règlement,
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de FFC,
- Examen des réclamations éventuelles,
- Publication des résultats,
- Remise des récompenses

### Article 3 - Disciplines retenues

- Épreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Épreuve en « contre la montre » individuel (samedi matin)

### Article 4 - Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits « cornes de vache », les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est **OBLIGATOIRE** pour les 2 épreuves.

### Article 5 – Conditions de participation

Être adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation de l'année en cours de l'Association choisie pour concourir.

Figurer sur la fiche d'inscription établie pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF signée par son Président.

La priorité d'inscription sera donnée aux agents des Administrations Financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

**Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers.**

## **Article 6 – Désistement**

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra parvenir au Bureau des Sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

## **Article 7 – Organisation des épreuves**

Elles auront lieu sur les communes de MARIGNY, MONTILLY, NEUVY et COULANDON pour la course en ligne et NEUVY et BRESSOLLES pour le contre la montre.

### **A - Engagement**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions des compétitrices et compétiteurs. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date **du 15 juin 2023**.

Après cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après l'accord de l'ATSCAF Allier en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

### **B – Comité de course ATSCAF Allier**

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

- Présentation de la carte ATSCAF de l'année en cours accompagnée d'une pièce d'identité avec photo
- Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des Fédérations suivantes: FFC, UFOLEP, FSGT.

A défaut de licence d'une de ces Fédérations, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de compétition cycliste**, daté de moins de 3 mois devra **IMPERATIVEMENT** être présenté.

### **C – Épreuves**

Elles consisteront en :

- Une épreuve en ligne sur un circuit de 15,530 kms environ :
  - 3 tours de circuit pour les femmes soit 46,59 kms,
  - 5 tours pour les hommes soit 77,65 kms
- Une épreuve « contre la montre individuel » de 8,61 kms environ

Tous les participants pourront prendre le départ du « contre la montre individuel », y compris ceux qui n'auront pas fait toute la distance de la course en ligne la veille pour cause de problèmes techniques ou autres.

### **D – Classement**

Seul le Comité de course est compétent en matière de classement.

Le classement final sera effectué par addition des temps des 2 épreuves (course en ligne + contre la montre)

Les participants seront répartis en 9 catégories (âges calculés au 31/12/2023)

- Seniors homme (moins de 40ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans inclus)
- Vétéran 3 (de 60 à 69 ans inclus)
- Vétéran 4 (de 70 à 79 ans inclus)
- Vétéran 5 (80 ans et plus)

- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (de 40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 ans et plus)

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe :

- Équipe masculine : par addition des 3 meilleurs temps des concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.
- Équipe mixte : par addition des 3 meilleurs temps des concurrents financiers (dont au moins 1 féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

### **E – Résultats**

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

### **F – Récompenses**

Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre un maillot tricolore de Champion de France

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères

### **Article 8 – Réclamations**

Les éventuelles réclamations devront être présentées au comité de course dans le délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

### **Article 9 – Engagement**

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.

**BONNES COURSES A TOUTES ET A TOUS**